

AM N° PM/2024/199

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la SARL BLARY en date du 29 août 2024,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur les places situées à la sortie du parking du Centre VAUBAN, côté gauche, ruelle de la Plate Voie (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE afin que la SARL BLARY puisse démarrer une nouvelle phase de travaux ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur toutes les places situées à la sortie du parking du Centre VAUBAN, côté gauche. **Cette mesure prendra effet à compter du lundi 02 septembre au vendredi 25 octobre 2024 inclus.**

Article 2 : Une signalisation et une pré-signalisation devront être mise en place par la SARL BLARY et le présent arrêté sera affiché. La zone devra être nettoyée régulièrement.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le Capitaine de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

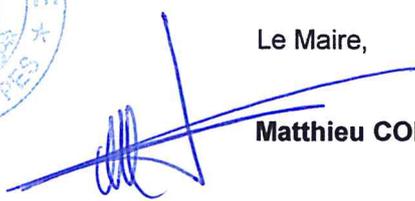
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- M. le responsable de la SARL BLARY
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 29 août 2024,

Le Maire,


Matthieu CORBILLON